



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Conseiller diplomatique

Madame Elizabeth GELOT
Avocat associé
SKOV 3, rue Clos Suiphon
69 003 LYON

Paris, le 07 SEP. 2020

Réf. :

Maître,

J'accuse bonne réception de votre courrier adressé au ministre en date du 14 août, par lequel vous attirez son attention sur les difficultés rencontrées par 446 ressortissants vénézuéliens pour effectuer des démarches administratives en France, dans la mesure où leurs passeports sont expirés.

Je tiens à vous assurer que les services du ministère de l'Intérieur, en lien avec ceux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sont particulièrement attentifs à la situation des Vénézuéliens en France. En particulier, le cas des ressortissants du Venezuela titulaires d'un passeport périmé car dans l'impossibilité de le renouveler ou d'en obtenir un nouveau, entre dans les exceptions pour lesquelles la durée de validité du titre de séjour délivré peut être décorrélée de la durée de validité du passeport.

En tout état de cause, soyez assurée que les services concernés du ministère restent pleinement mobilisés sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas PILLEREL

